

Apprentissage Pratique en Milieu de Travail

La mesure APMT a pour objectif de fournir un accompagnement adapté afin de favoriser l'apprentissage de métiers en milieu de travail. Elle offre la possibilité au participant d'acquérir des compétences transférables et de consolider des acquis en lien avec un poste ciblé dans l'optique d'intégrer un emploi durable au sein de l'entreprise. Elle représente une opportunité pour les employeurs afin de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre dans un délai raisonnable.

S'adresse à des personnes en situation de handicap aptes au travail, ayant les capacités requises pour intégrer le marché de l'emploi et qui ont:

- **La capacité** d'entreprendre une démarche d'intégration vers un emploi ciblé dans une entreprise qui, à terme, permettra une intégration en emploi durable;
- **Des limitations fonctionnelles** qui constituent un obstacle pour intégrer un emploi;
- **Besoin de soutien** pour son intégration en emploi;
- **Besoin d'un plan d'apprentissage** pour acquérir des savoir-faire complémentaires.

Les employeurs admissibles sont des entreprises privées et des organismes à but non lucratif qui détiennent un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et qui offrent de réelles possibilités d'intégration en emploi, à la suite de la participation à la mesure.

Ces employeurs pourraient bénéficier de soutien financier, par exemple sous forme de soutien au salaire, d'aide à l'adaptation de poste et autres.

La durée du soutien est déterminée en fonction des besoins du participant en termes de développement des compétences et de consolidation des acquis. La durée maximale de participation à la mesure APMT est de 52 semaines.

Pour en savoir plus, visitez notre site web!

sphere-qc.ca/demande-de-service/ 